

Auto-entrepreneurs : Ce qui change en 2025

Toutes les infos essentielles pour rester à jour et conforme

1. Seuils de chiffre d'affaires (à compter de 2025)

- Vente de marchandises : 188 700 €
- Prestations de services / professions libérales : 77 700 €

Attention : dépassement deux années consécutives = changement de régime

2. Facturation électronique : préparez-vous dès maintenant

- Entrée en vigueur progressive à partir de 2026 pour les assujettis à la TVA
- Format structuré requis (pas de simple PDF)
- Transmission via plateforme agréée

Astuce : commencez à utiliser des outils compatibles (ex : Freebe, Indy, Henri)

3. Nouvelles mentions obligatoires sur factures & devis

Inclure désormais :

- Adresse de **livraison** si différente
- Numéro de **bon de commande**, si applicable
- **Mention de l'assurance professionnelle** (si exigée par votre activité)

4. URSSAF : plus de digitalisation

- Déclarations 100 % en ligne obligatoires
- Vérification automatique des doublons
- Importance d'avoir un espace en ligne à jour (mail, coordonnées, etc.)

5. Aides à mobiliser en 2025

- **ACRE** (aide à la création d'entreprise) : exonération partielle des charges
- **Fonds de formation** via FIF-PL / AGEFICE : formations pro remboursées

Bon à savoir : les formations juridiques et business peuvent être prises en charge

Pense-bête juridique Celestial Guardian

- J'ai un **modèle de contrat** adapté à mon activité
- J'ai des **CGV à jour** (à intégrer à mes devis / offres)
- Je sais comment **protéger mes données clients** (RGPD)

Besoin d'aide ?

Retrouvez nos modèles et guides pratiques sur : www.celestial-guardian.fr